

0270016W  
ACADEMIE DE ROUEN  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND  
2 RUE PIERRE SEMARD  
27031 EVREUX CEDEX  
Tel : 0232236900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Contestation de facturation SRH

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 92  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/06/2021  
Réuni le : 29/06/2021  
Sous la présidence de : Jean-Michel Diot  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration statue sur la proposition suivante**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Une réclamation d'une famille suite à la facturation de la demi-pension : A l'inscription en début d'année scolaire 2020/2021, la famille a choisi le forfait 5 jours. Or pour des raisons d'emploi du temps l'élève n'a mangé qu'une fois le mercredi cependant la famille n'a pas transmis d'écrit pour demander la modification du forfait 5 jours en forfait 4 jours. En conséquence, la famille conteste la facture et demande à ne payer que les jours où l'élève a déjeuné sur un trimestre mais n'a pas averti de ce changement le service restauration. Elle demande une dérogation au règlement intérieur qui stipule que toute demande de changement de forfait doit être transmise par écrit au service d'intendance. La proposition de faire une remise gracieuse à cette famille est refusée à l'unanimité des membres présents car la procédure n'a pas été respectée

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	0
Contre :	18
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0